



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E142139

VALABLE JUSQU'AU 20/05/2025

ÉDITÉ LE 10/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1982

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 11/10/2024
118 865

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALENCON 1994B00008

Siret : 325 338 333 00033

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 148397406

Assurance Responsabilité Civile :
HDI GLOBAL 76674301-30015

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : GARANKA NORD OUEST (AGENCE)

115 AVENUE DU GENERAL LECLERC
61000 ALENCON

Téléphone : 02 33 28 40 30

Portable : 06 74 79 64 26

Site Internet : www.garanka.fr

E-mail : pierre.giraud@garanka.fr

Responsabilité légale :
MOULIN LOUIS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fax : 02 33 29 16 43

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/05/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/04/2021
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	19/05/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
1109 BOULEVARD CHARLES CROS
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.